

## Séance publique du 17 octobre 2005

### Délibération n° 2005-2976

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Poleymieux au Mont d'Or

objet : **Aménagement du hameau d'En Seigne - Opération n° 0656 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Poleymieux au Mont d'Or est la plus rurale des communes des Monts d'Or.

Le hameau d'En Seigne constitue le centre administratif de cette commune où sont implantées la mairie, l'école, la halte-garderie ainsi que la salle des fêtes. Ce centre s'est développé à flanc de coteau, au croisement de la route de la rivière (RD 73), de la route d'Ampère et du chemin du Cruy qui dessert le haut du village.

La municipalité souhaite mettre en valeur la place située devant la mairie. Or, celle-ci, est en permanence encombrée de véhicules en stationnement. Pour permettre à cet espace de remplir les fonctions qui lui sont propres (espace symbolique pour les mariages et les cérémonies, parvis des équipements publics voisins, lieu de convivialité doté de qualités paysagères), il importe de développer dans un environnement très proche, une nouvelle offre de stationnement.

L'acquisition d'une parcelle située juste de l'autre côté de la départementale a été réalisée par la municipalité afin qu'un projet global pour l'aménagement de ces deux espaces puisse être élaboré par la Communauté urbaine.

Le projet d'aménagement du hameau d'En Seigne comporte :

- la création d'un parking de 25 places au nord du hameau, revêtu en enrobés silico calcaire grenailé sur une surface de 650 mètres carrés avec mur de soutènement en parement de pierres dorées,
- la création d'un espace de jeux en amont de ce parking revêtu de sable stabilisé Saint Martin de Belleruche sur une surface de 250 mètres carrés,
- la requalification de la place de la mairie sur une surface de 600 mètres carrés, le revêtement de surface sera en pierres calcaires celui des trois places de parking attenant étant en enrobé silico-calcaire grenailé,
- la réorganisation de la placette haute sur une surface de 100 mètres carrés et la création d'une rampe d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite,
- la réalisation de massifs paysagers et plantations d'arbres,
- la création d'ouvrages d'assainissement pour recueillir les eaux pluviales.

Les travaux, estimés à 1 190 000 €, sont répartis comme suit :

- travaux de voirie,
- travaux de maçonnerie,
- travaux de signalisation lumineuse,
- travaux de plantations,
- travaux de mobilier urbain,
- fourniture de pavés calcaires,
- travaux d'assainissement,
- plan de récolement,
- imprévus.

*Circuit décisionnel* : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 12 septembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le lancement de l'opération et valide le programme des travaux.

**2° - L'individualisation** complémentaire de l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0656 le 18 mars 2002, délibération n° 2002-0491 : le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 190 000 €. Le montant total est ainsi reporté à 1 220 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 800 000 € en 2006,
- 390 000 € en 2007.

**3° - Les travaux** seront traités :

- par voie d'appel d'offres ouvert pour les lots voirie et maçonnerie,
- sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de l'eau pour l'assainissement,
- sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie pour les autres lots.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,